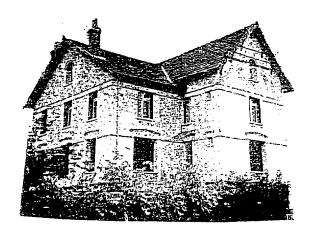
RESIDENCE de la MARCHE



REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

RESIDENCE de la MARCHE

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT Nº 6 CLOISON - DOUBLAGE

1

GENERALITES

1.1 LIMITE DES PRESTATIONS

L'entrepreneur titulaire du présent lot doit l'ensemble des études complémentaires nécessaires à la mise oeuvre des ouvrages qui lui sont confiés. L'entrepreneur du présent lot doit l'ensemble des prestations telles qu'elles sont décrites au présent document. Outre les travaux définis au chapitre "description des ouvrages" et les précisions apportées dans le C.C.T.P généralités, les travaux comprennent :

- Le traçage et le positionnement des cloisons
- La fourniture, la mise en place et la dépose des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux
- Le transport à pied d'oeuvre, les manutentions de stockage des matériaux et matériels mis en oeuvre
- La protection des ouvrages réalisés
- Le nettoyage des locaux pendant l'exécution des travaux
- La remise en état de tous les ouvrages dégradés lors de l'exécution des travaux
- L'enlèvement des gravois

L'entrepreneur étant soumis aux règles de l'art, il devra, outre les ouvrages énumérés au devis descriptif ou figurés sur las plans, tous les menus ouvrages de sa profession, ainsi que les fournitures nécessaires à leur parfait et complet achèvement. Enfin il doit fournir, d'une façon générale, les prestations définies dans les différents documents composant les D.T.U

1.2 REFERENCE AUX MARQUES

Afin de limiter les risques d'ambiguités quant à la description des travaux, il est fait état d'appellations de produits émanant de certaines sociétés. L'entrepreneur a, par contre, la possibilité de proposer à l'agrément du maître d'oeuvre des produits présentant des caractéristiques équivalentes d'aspect et de compatibilité avec les autres lots.

1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

La qualité des matériaux et l'exécution des ouvrages devront satisfaire aux normes et D.T.U en vigueur.

1.4 MISE EN OEUVRE

Les matériaux, ouvrages ou éléments d'ouvrages, seront mis en oeuvre conformément aux spécifications des documents techniques, avec des matériaux conformes aux normes AFNOR, dans le cas de procédés de construction traditionnels.

Dans le cas de procédés de construction non traditionnels, les ouvrages ou éléments d'ouvrages devront être exécutés suivant les spécifications de l'avis technique délivré par le C.S.T.B en vigueur le jour de la mise en oeuvre.

D'autre part, du fait de son agrément auprès de QUALIBAT, l'entrepreneur est réputé connaître toutes publications et règles de l'art régissant sa profession et les ouvrages seront donc réalisés conformément aux cahiers des charges et notices de mise en oeuvre des fabricants ainsi qu'aux publications diverses émanant des différents organismes spécialisés intéressant la profession.

1.5 IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les implantations des différents types d'ouvrages prévus aux plans et sera tenu pour seul responsable de ses implantations. Dans le cas de doute ou d'incertitude de sa part, il devra se faire préciser les indications portées sur les plans ou dans le présent descriptif par le maître d'oeuvre.

1.6 CONTROLES

En cas de doute sur la qualité ou la conformité, soit aux normes, soit aux exigences du marché d'un produit, matériau, ouvrage ou partie d'ouvrage, il sera procédé à un prélèvement. Après examen de celui-ci par un laboratoire agréé et spécialisé, choisi de façon contradictoire, il pourra être exigé le remplacement de tous les travaux effectués ou ouvrages réalisés, s'il ressort des résultats de cet examen que le matériau employé ne correspond pas à celui demandé. Les frais inhérents à ce, ou ces contrôles, ainsi que ceux dûs au remplacement des ouvrages seront à la charge du titulaire du lot concerné.

1.7 ENTRETIEN PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Pendant cette période l'entrepreneur devra l'entretien à ses frais des ouvrages qu'il aura exécutés. Cet entretien consistera :

- A remplacer les éléments brisés ou gauchis du fait d'une mauvaise pose
- A refaire les ouvrages ne donnant pas entière satisfaction
- A exécuter tous joints et calfeutrements qui s'avéreraient nécessaires, tant des points de vue étanchéité à l'air que des points de vue de sécurité incendie ou isolation phonique
- A revoir les assemblages qui s'ouvriraient ou les désafleurements qui surviendraient
- A remédier aux décollements des joints

1.8 STOCKAGE

Les éléments préfabriqués sont stockés obligatoirement sous peine de refus dans un endroit sec, à plat. Chaque pile est obligatoirement supportée par des cales suffisamment rapprochées pour éviter toute déformation.

1.9 NETTOYAGE

Les travaux de nettoyage seront exécutés en cours et en fin de chantier. Les travaux à inclure au présent titre comprendront :

- L'évacuation des gravois produits par le présent lot
- L'élimination par tous moyens appropriés de toute souillure, plâtre cu colle sur les sols
- Le balayage de tous les locaux
- Le nettoyage des vitres
- Etc...

Cette liste n'est pas limitative, l'entrepreneur devant laisser son chantier libre et propre.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 DOUBLAGES

2.1.1 DOUBLAGE PLACOSTIL AVEC ISOLANT

Doublage en placostil comprenant rail de 70 mm, laine de verre de 100 mm, un BA.13 compris traitement des joints et des angles.

Localisation:

- Suivant plans en doublage des murs extérieurs des logements (doublage de sol à plancher).
- Doublage des ébrasements.

2.1.2 DOUBLAGE SANS ISOLANT

Doublage des murs en plaque de plâtre collé compris traitement des joints et des angles.

Localisation:

- Suivant plans en doublage des murs de refends existants dans logements (double de sol à plancher).

2.1.3 DOUBLAGE PHONIQUE

Doublage placolaine 10 + 60 collé contre cloisons existantes.

Localisation:

- Suivant plans entre logements et cage d'escalier au niveau des logements 2 et 4.

2.1.4 TRAITEMENT DES PIEDS DE DOUBLAGES

Traitement des pieds de doublages dans l'ensemble des locaux humides par un film polyane étanche suivant D.T.U.

2.1.5 ANGLES SAILLANTS

L'ensemble des angles saillants sera protégé par des bandes armées sur la hauteur totale des plaques.

2.2 CLOISONS ISOLANTES

2.2.1 CLOISONS ACOUSTIQUES DE 180 mm

Cloisons type placostil comprenant:

Ossature placostil de 90 mm disposée de manière à constituer une paroi d'épaisseur finie de 180 mm. L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées type ELASTOPOD. Les montants intermédiaires seront simples ou doubles dos à dos, disposés tous les 0.60. Les montants des deux ossatures ne seront pas placés en regard.

CCTP - LOT Nº 6 CLOISON - DOUBLAGE

- Interposition de panneaux semi-rigides de fibres minérales de 2 x 45 mm.
- Sur chaque face, plaques de placoplâtre BA.13 vissées à joints croisés sur les montants constituant le parement.
- L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits placoplâtre (bande + enduit).
- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant

Localisation:

- entre 2 logements ainsi qu'entre logement et cage d'escalier suivant plans.

NOTA:

Cloisons ci-dessus venant en butée contre les planchers ou à \div 0.40 au-dessus du plafonds des combles.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 PLAFOND PLACO COUPE-FEU 1/2 HEURE

Plafond suspendu comprenant ossature, suspentes, 2 plaques de plâtre ou 1 PPF 15, traitement des joints et des bandes, remontées verticales au droit des fenêtres.

Les plafonds sous planchers bois seront ancrés sur les solives existantes par tiges filetées avec démolition partielle et rebouchage des trous au map.

Localisation:

- Plafonds local technique sous escalier.
- Haut de la cage d'escalier.
- Plafends log. 1 et 2 HSP 2.60.
- Plafonds log. 3 et 4 HSP 2.50.
- Remontées verticales.

2.3.2 PLAFOND PLACO STANDARD

Plafond suspendu avec ossature, plaques BA 13, traitement des joints, remontées verticales...

Localisation:

- Plafonds des combles du log. 5 (solivettes à la charge du charpentier).

2.4 CLOISONNEMENTS

2.4.1 CARREAUX DE PLATRE PF3

Carreaux de plâtre montés au mortier spécial, croisements et découpes, coupes verticales au droit des huisseries, épaisseur 0.05, couche résiliente phaltex, bourrelet CF selon nécessité compris bourrage au pourtour de l'huisserie.

CCTP - LOT Nº 6 CLOISON - DOUBLAGE

Localisation:

- gaines techniques EDF PTT des pailers niveaux 1 et 2.

2.4.2 CLOISONS PLACOSTYL DE 72 mm SANS ISOLANT

Fourniture et pose de cloisons en placostyl de 72 mm avec ossature, 2 BA 13, traitement des joints et toutes sujétions.

Localisation:

Cloisons suivant plans pour l'ensemble des logements (sauf cloisons traitées à l'article 2.4.3 et 2.4.4.

2.4.3 CLOISONS PLACOSTIL DE 72 AVEC ISOLANT

Cloisons de 72 mm avec ossature de 48 mm, deux BA.13, laine de roche de 45 mm et traitement des joints (cloisons du sol jusqu'en sous face de plancher).

Localisation:

- Suivant plans pour l'ensemble des cloisons cotées 70 (gaines techniques).

2.4.4 CLOISONS DE 98

Cloisons en placostyl de 98 mm avec ossature métallique, plaques BA 13 et laine.

Localisation:

- entre sanitaires et séjour du log. 5.

2.4.5 U PLASTIQUE

Traitement des pieds de cloisons par U plastique pour désolidariser le sol avec les cloisons.

Localisation:

- Dans les locaux humides.

2.5 ISOLATION

2.5.1 ENROBAGE DES GAINES TECHNIQUES

Enrobage des gaines techniques par bourrage de laine de roche attachée en périphérie des canalisations (épais. 0.05 mini).

Localisation:

Gaines créées suivant plans.

2.5.2 LAINE DE VERRE DE 200 mm AVEC PARE-VAPEUR

Fourniture et pose de deux couches croisées de laine de verre avec pare-vapeur (épaisseur totale 200 mm).

Localisation:

- En pafond du dernier niveau.

2.5.3 LAINE DE ROCHE DE 100 MM

Fourniture et pose de 100 mm de laine de roche.

Localisation:

- En pafonds des logements 1, 2, 3 et 4.

2.5.4 FLOCAGE

Application d'une isolation thermique composée de fibres de roche minérale, modulées régulièrement, cardées et aérées, de liants secs inorganiques, d'adjuvants divers et d'agents anti-poussière. Application par projection pneumatique à l'aide d'une machine, finition talochée avec durcisseur de surface.

Degré coupe-feu à obtenir : une heure.

Classement: M0

Avis technique: D.T.U du C.S.T.B, règle TH-K

Mise en oeuvre conforme au cahier des charges de définition et d'identification, de fabrication et d'emploi du fabricant.

Température ambiante minimum pour la projection : + 5°C.

Localisation:

- Sous face du plancher du rez de chaussée (épais. 0.10).
- Sous face de plancher du sous sol.

2.6 COFFRES HORIZONTAUX

Coffres coupe-feu une demi-heure compris toutes sujétions.

Localisation:

- 10 m en prévision.

2.7 DIVERS

2.7.1 Plafonds acoustiques type KNAUF DELTA avec laine de 50 mm.

Localisation:

- Halls du rez de chaussée
- Paliers niveaux 1 et 2

2.7.2 COFFRE HABILLAGE FERS

Habillage des fers en placo pour atteindre un degré CF 1/2 H.

Localisation:

- Habillage des poteaux et des poutres aux niveaux 1 et 2.

2.7.3 PLAQUE HYDRO

Plaques hydro au niveau des murs des bains et cuisines.

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS CCTP - LOT Nº 6 CLOISON - DOUBLAGE

2.7.4 TABLETTE PLACO

Tablette en placo au niveau des fenêtres et châssis.

2.7.5 COMBLEMENTS TRAVERSEES DE PLANCHER

Comblements des gaines techniques en plaque CF 1H.

Localisation:

- Au niveau des planchers.

NOTA: Les huisseries de portes dans cloisons seront fournies par le menuisier et posées au titre du présent lot, le menuisier assurera l'ajustage des portes.